

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DDEEES 48 Subvention au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), pour l'organisation du Congrès International sur les Nanosciences et Technologies (ICN+T 2012).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), pour l'organisation du Congrès International sur les Nanosciences et Technologies (ICN+T 2012) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au CNRS (délégation Paris B).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF 55014 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012.